

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Convention d'occupation du domaine public relative à la cafétéria de la piscine du Triolo sise rue de la Tradition à Villeneuve d'Ascq**

N° : VA\_DEC2020\_459

Service : Vie économique, commerciale et universitaire

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### décidons

De signer la convention d'occupation du domaine public relative à la cafétéria de la piscine du Triolo, sise rue Trudaine à Villeneuve d'Ascq, avec la SARL L'Coup d'Food, n° SIRET 81081165300023, représentée par son gérant, Monsieur Rémy Lemoine.

Cette occupation est consentie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025.

Imputations comptables : 70323 90 1230, 70878 90 1230

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 15 décembre 2020

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177820-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 22 décembre 2020